



Païement pension alimentaire enfant

Par **Diane**, le **26/05/2011** à **14:41**

Bonjour,

Je suis divorcée et mon fils a droit à une pension alimentaire. Il est étudiant à l'université, or cette année il a râté son examen et il compte le repasser en Mai 2012 via un concours National afin de continuer ensuite les études. Entre temps malheureusement il ne sera plus inscrit à la fac, il étudera restant à la maison pour passer ce concours. Est-ce que son père peut arrêter de payer la pension alimentaire de maintenant jusqu'en Mai 2012 ou le temps qu'il se ré-inscrive à la fac ? Il me demande tous les ans le certificat de scolarité de notre fils pour être sûr qu'il étudie...il veut arrêter de payer la pension au plus vite....Il est censé payer la pension sous quelles conditions ou quel âge pour son fils svp ? Merci infiniment pour votre réponse. Cordialement